

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°010/2019

Nomenclature ACTE :  
*7.1 Décisions budgétaires*

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 25 février** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON, Emilie BERGONHE-POIROT, Charles GRAVIER, Yves PERRIER, Yolande PASQUET.

**Pouvoir** : Christophe SAUVETTE à Gilbert CAMPO

**Absent** : Jacques BASTARD

**Secrétaire de séance** : Gilbert CAMPO

Date de la convocation :  
19 février 2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le :

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ENFOUISSEMENT  
DES RESEAUX DE LA RUE DES CUEILS ET DE LA PLACE  
DE LA REPUBLIQUE ET DES RUELLES ADJACENTES**

Monsieur le Maire présente les propositions reçues par le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier :

1/ pour l'enfouissement des réseaux rue des Cueils avec mise en place de 7 candélabres côté pont submersible et 5 côté E.H.P.A.D.,  
2/ pour l'enfouissement des réseaux Place de la République et rue de l'Ancienne Caserne, rue de l'Abbé Aury, rue St Jean, rue de l'Enfer et rue du Pressoir.

Rue des Cueils :

Enfouissement des réseaux basse tension et télécom : part communale :  
24 000 €

Mise en place de 7 candélabres côté pont submersible et 5 côté EHPAD :  
23 693 €

Soit un total de 47 693 €.

Place de la République et ruelles adjacentes :

Enfouissement des réseaux basse tension et télécom : part communale :  
24 558 €

TOTAL DES DEUX PROPOSITIONS : 72 251 €

Plan de financement rue des Cueils et Place de la République et ruelles adjacentes : 72 251 €

Subvention Région (50 %) <i>(programme de soutien en faveur des villages remarquables)</i>	36 125.50€
Auto-financement commune	<b>36 125.50€</b>

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de valider le plan de financement tel que présenté et d'inscrire au budget primitif, à la section de fonctionnement, la participation communale correspondante aux travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Cueils, de la Place de la République et des ruelles adjacentes,
- d'autoriser le maire à signer les devis du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier et à déposer un dossier de subvention auprès de la Région,

et à 8 voix pour et 4 contre :

- d'étaler sur 5 ans la contribution au S.D.E. 03 pour ces travaux.

Pour extrait certifié conforme,

Hérisson, le 26 février 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

